



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/077

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 19 JUIN 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 10 : PROJET D'EXPOSITION DE CHAMPIGNONS A L'AUTOMNE 2019

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel GREFF, conseiller municipal en charge de la nature, des forêts et de l'environnement, qui explique qu'une exposition de champignons sera organisée dimanche le 6 ou 13 octobre 2019 sous le préau de l'école « Robert Schuman »,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide de prendre en charge les frais d'organisation de cette exposition de champignons en 2019 :
 - ° un montant de 500 euros pour la diffusion de spots publicitaires,
 - ° les frais annexes à l'organisation de cette manifestation à savoir les frais de déplacements, (M Etienne Charles), achat de petit matériel, frais de repas (cueilleurs et organisateurs), frais d'assurances et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de cette manifestation.
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 21 juin 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 21 juin 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT